Le Repos du Dimanche chez les Commerçants détaillants

La Ligue Sociale d'Acheteurs (Section roubaisienne, 50, rue Houbertaux), nous communique :

La Ligue a reçu de plusieurs commerçants qui ont voulu garder l'anonymat, d'intéressantes suggestions au sujet du repos du dimanche chez les commerçants détaillants ; elle se fait un devoir de les soumettre au public :

— Fermer le magasin le dimanche, nous voulons bien le faire, écrivent plusieurs, mais si nos concurrents refusent de le faire, nous n'avons aucun moyen de les y obliger.

— La « Ligue Sociale d'Acheteurs » répond à cette objection qu'il est facile à un Syndicat de commerçants de décider entre fermeture et que la L.S.A. adressera au public de fréquents appels pour qu'il aide à la bienfaisante réforme en s'abstenant de tout achat le dimanche. La L.S.A. s'entendra facilement avec les syndicats de commerçants pour établir et répandre des listes de maisons recommandées parce qu'elles auront pris l'engagement de fermer leur magasin le dimanche et qu'elles tiendront effectivement cet engagement ; elle mettra même, si les syndicats de commerçants le jugent utile, des panneaux d'étalage qui indiqueront que la maison est recommandée aux acheteurs parce qu'elle ferme ses portes le dimanche. Il n'est pas douteux que le public roubaisien apprécierait cette « réclame » vraiment désintéressée faite en faveur de maisons qui observeront intégralement une loi nationale aussi bienfaisante que celle du repos du dimanche.

— Un autre correspondant nous écrit que dans les communes avoisinant Roubaix — et il nomme cette Lys-les-Lannoy, mais la même situation doit se présenter à Wattrelos, Leers, Croix, etc. — aucun commerçant détaillant de l'alimentation ne ferme son magasin le dimanche, et ce correspondant nous dit qu'il compte sur la L.S.A. pour réaliser la fermeture effective des magasins le dimanche.

— La « Ligue Sociale d'Acheteurs » ne refusera son concours à aucune initiative sociale ; elle appuyera auprès de l'opinion publique, auprès des acheteurs, tout essai de fermeture des magasins de détail le dimanche. Les conditions de la vie, après la guerre, ont changé et il n'est plus possible de prétendre actuellement que c'est une nécessité que de garder ouverts les magasins le dimanche. Tout le monde peut prévoir et effectuer ses achats en semaine.

Si donc des syndicats ou groupes de commerçants détaillants veulent réaliser pour eux-mêmes, leur famille, leur personnel, le repos effectif et intégral du dimanche, la Ligue Sociale d'Acheteurs, dont le public connaît le désintéressement, les assure d'avance de son concours.

MORT DE M. ALPHONSE LEMAIRE-LEFEBVRE. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Alphonse Lemaire-Lefebvre, l'un des principaux membres de la grande industrie roubaisienne.

M. Alphonse Lemaire est décédé subitement, à l'âge de soixante-douze ans.

Arrivé à Roubaix vers 1868, le regretté défunt s'était activement occupé du négoce de laine avec son frère sous la raison sociale : « J.-B. Lemaire frères ». Il se détacha de cette maison pour devenir l'associé et le chef de la maison Dillies frères, filature de coton, filature de laine et tissage.

Après l'incendie qui, en 1883, détruisit l'usine Dillies frères, M. Alphonse Lemaire fonda avec ses neveux, MM. François et Joseph Dillies, sous la raison sociale : « Lemaire et Dillies » une filature de cardé qui devint par tous ses développements successifs, la plus importante de France.

L'essor qu'il imprima à cet établissement fut remarquable et démontra la valeur du grand industriel dont la disparition sera vivement ressentie.

Il vécut plusieurs années sous l'occupation allemande. L'ennemi s'acharna tout particulièrement à anéantir ses usines et filiales. Ces douloureux événements avaient ébranlé la forte nature de M. Alphonse Lemaire. Après l'armistice, il s'était peu à peu détaché des affaires pour céder sa place à ses fils.

Les funérailles de M. Alphonse Lemaire auront lieu mercredi 30 juin, à 10 h., en l'église Sainte-Elisabeth.

Nous présentons à la famille de M. Lemaire et en particulier à ses neveux M. Joseph Dillies, vice-président de la Chambre de commerce de Roubaix, et à M. François Dillies, l'expression de nos profondes condoléances.

LES RÉQUISITIONS FAITES PAR L'AUTORITÉ MILITAIRE FRANÇAISE. — M. l'adjoint à l'intendance militaire Houdor, a fait parvenir la lettre suivante à M. le Maire de Roubaix :

J'ai l'honneur de vous informer que, quoique les Commissions de liquidation des réquisitions aient de nouvelle et liquider les réclamations de vos administrés soient passées dans votre commune, il arrive tous les jours de nouvelles affaires qui nécessiteraient un nouveau passage de ces Commissions.

Or, il est indispensable que ces réclamations prennent et, pour ce faire, j'estime que tous les dossiers en instance soit dans vos services, soit chez vos administrés, devront m'être adressés sans retard.

Je vous prie donc de vouloir bien informer, par tel moyen qu'il vous conviendra, tous les habitants de votre commune que les réclamations qui me parviendront après le 1er août 1920 ne pourront plus être examinées par les Commissions de liquidation, et qu'il leur appartiendra, après cette date, de se fournir eux-mêmes la preuve écrite des prestations qu'ils auront fournies irrégulièrement aux autorités militaires françaises. Il en est de même des dégâts.

Il appartient, en conséquence, à ceux de vos administrés qui n'ont pas encore fait état des réquisitions opérées à leur encontre, de présenter leur réclamation avant cette date limite.

Je vous fais connaître, à toutes fins utiles, que la sorte de déchéance que je me propose d'opposer à tout réclamant qui l'aurait encourue, est prescrite par la circulaire ministérielle du 16 août 1916.

Il est évident que ce qui précède ne peut en aucun cas s'appliquer aux affaires déjà en instance dans nos bureaux.

LES CRÉANCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE. — La Chambre de commerce de Roubaix nous communique :

A la suite d'un accord intervenu entre les Offices de vérification et de compensation français et allemand, il a été convenu que la date du 15 juin serait celle de la constitution officielle des Offices. C'est à partir de cette date que court le délai de six mois prévu au paragraphe 5 de l'annexe de l'article 296 du Traité de Versailles. C'est donc avant le 15 décembre 1920 que doivent être notifiées à l'Office français les créances françaises visées par le dit article 296 et qui doivent être réglées par l'intermédiaire des Offices de vérification et de compensation. (Voir instruction A, Journal Officiel du 1er juin 1920).

D'autre part, les Offices de vérification et de compensation français et allemand entreront la correspondance directe entre débiteurs et créanciers mais uniquement dans un but d'information (par exemple pour connaître l'état actuel de leurs comptes respectifs). Toute correspondance discutant les renseignements fournis ou en vue d'arriver à un accord ou à une transaction pour le règlement de la créance doit passer par l'intermédiaire des Offices.

Il est, en effet, rappelé qu'aux termes du paragraphe A de l'art. 296 et de la loi du 11 mars 1920, les communications entre débiteurs et créanciers français et allemands relativement au règlement de leurs dettes d'avant-guerre sont interdites sous peine des sanctions prévues par les lois sur le commerce avec l'ennemi.

LES CONTRATS D'AVANT-GUERRE PASSÉS AVEC DES SUJETS ALLEMANDS. — La Chambre de commerce de Roubaix nous communique :

Le chargé d'affaires de la République à Berlin a fait, le 12 juin courant, la notification suivante au Gouvernement allemand :

« En tant que les contrats d'avant-guerre, énumérés dans les catégories ci-après, ne seraient pas considérés comme terminés de droit par application des dispositions contenues dans la Section X de la partie X du Traité de Versailles, le Gouvernement de la République réclame la mainlevée, dans un délai général, conformément au paragraphe B de l'article 299 :

» 1° Des contrats de société ;

» 2° Des contrats relatifs au statut des Sociétés ;

» 3° Des contrats à titre gratuit ou autres ayant un caractère charitable ou scientifique ;

» 4° Des contrats ayant constitué des hypothèques de quelque nature que ce soit.

» Le Gouvernement de la République fera parvenir, d'autre part, au Gouvernement allemand, dans le délai prévu par l'article 299, paragraphe B, la liste des contrats particuliers se rattachant pas dans les catégories ci-dessus, et dont il réclamera le maintien dans un intérêt général. »

UNE CONFÉRENCE SUR MADAGASCAR — Les conférences qui ont lieu chaque mercredi au « Foyer Roubaisien de l'Union Franco-Américaine », rue du Grand-Chemin, sont toujours suivies avec un vif intérêt.

Cette qui a été donnée jeudi soir, devant une nombreuse assistance, et qui avait pour titre « Madagascar », a obtenu un franc succès.

Bien documenté, et dans une causerie suggestive, M. Meion, directeur, a fait ressortir les sérieuses ressources que nous pouvons retirer de l'île de Madagascar, qui est plus grande que la France, la Belgique et les Pays-Bas réunis. Les villes principales, Tananarive, Tamatave, Majunga, Nosso-Bé, etc. sont européanisées ; les richesses minérales sont abondantes, on y trouve de l'or, de l'argent, du cuivre et des pierres précieuses. La culture et l'élevage peuvent y être tentés en grand. Il est à souhaiter, a dit en terminant le conférencier, que nos colonieux aichent mettre en valeur, au profit de la France, ce magnifique domaine.

LA MÉDAILLE MILITAIRE POSTHUME a été attribuée à Hennebelle Gaston, dénoté des régions envahies, engagé volontaire au 9e régiment de marche de zouaves :

Première citation. — Agent de liaison de la plus grande bravoure. Au cours d'un violent bombardement, bien qu'ayant été fortement commotionné par l'éclatement d'un obus, n'a pensé qu'à porter secours à son chef de bataillon pris sous les décombres de son abri.

Deuxième citation. — Agent de liaison du chef de bataillon dans un secteur très dur, et dans les circonstances les plus difficiles, n'a cessé d'assurer de jour et de nuit, des liaisons délicates, faisant preuve d'un réel courage et du plus complet dévouement.

Troisième citation. — Zouave d'un courage et d'un courage remarquables. S'est conduit vaillamment au combat du 28 juin 1918. A été tué à son poste de combat.

Sa famille habite rue du Chemin-de-Fer, 59bis, à Roubaix.

Au Ravitaillement

Tous les jours, aux Halles, **VENTE LIBRE** de : Bromes ; Beurre frais, 11.50 ; Fromage Chester, 9.00 ; Port-Salut, 7.00 ; Pâté, 1.20 ; Sardines, 1.75 et 2.10 ; Conserves, 2.50 ; Marmelade, 1.40 ; figues, 1.10 la livre.

VIN ROUGE (1 fr. 75 la litre).

Lundi 28, de 8 à 11 h., 75c jaunes et vertes ; de 2 à 4 h. 1.40 jaunes et vertes.

VENTE DE CHAUSSURES, LINGERIE, TISSUS (Salle des Fêtes, rue de l'Hospice)

Lundi 28 juin : 6a jaunes, 1 à 500.
Mardi 29 juin : 6a jaunes, 600 à 1.500.
Mercredi 30 juin : 6a vertes, 1 à 600.
Jeudi 1er juillet : 6a vertes, 600 à 1.500.
Vendredi 2 juillet : 7e jaunes, 1 à 900.
Samedi 3 juillet : 7e jaunes, 600 à 1.500.

Le magasin de vente est ouvert tous les jours le matin de 8 à 11 h. et le soir de 2 à 5 h.

UN RAVITAILLEMENT SUPPLÉMENTAIRE POUR CHEVAUX. — Une vente libre d'avoine, au prix de 92 fr. les 100 kil., aura lieu dans la cour de l'Hôtel de Ville, lundi 28 et mardi 29 juin. Inscriptions et paiement : bureau de la Ville.

ALLOCATION AUX PRISONNIERS CIVILS. — Les personnes ayant formulé une demande d'allocation aux prisonniers civils et qui seraient changées de domicile, sont priées de faire connaître leur nouvelle adresse, dans le plus bref délai, au Service central des secours, 18, rue des Fabricants. Les personnes qui négligeront de remplir cette formalité ne seront pas payées et aucune réclamation ne sera acceptée à ce sujet.

Le paiement de l'allocation aux prisonniers civils commencera le lundi 28 juin, à 8 h. du matin, rue de l'Hospice, salle des Fêtes.

Par conséquent, les personnes intéressées ayant été convoquées sont priées de se présenter aux jours et heures indiqués sur leur convocation, munies de pièces attestant leur identité (livret militaire, carte d'identité, carte d'électeur, etc...)

AUX CORS SOCIAUX. — Le prochain cours social organisé par le Secrétariat Social de Roubaix-Tourcoing, aura lieu le mardi 29 juin, à 8 h. 15 du soir, à la Maison des Œuvres, 33 bis, rue du Vieil-Abreuvoir.

M. Pierre Bayart, docteur en droit, professeur à la Faculté Catholique de Lille, y parlera du « Profit industriel ».

UNE VISITE A LA COLONIE SCOLAIRE DE CAMIERS. — La Mairie nous adresse la communication suivante :

Mlle Delagrange, inspectrice déléguée du ministère des Régions libérées ; M. le docteur Dupré, adjoint au maire ; M. le docteur Rivière, directeur du Service d'hygiène, et Mlle Trial, directrice du Dispensaire d'hygiène sociale roubaisien, sont allés, mercredi 23 courant, visiter la colonie scolaire de Camiers où se trouvent en ce moment 250 petites Roubaisiennes.

Elles ont trouvé ces enfants au réfectoire, où une alimentation saine et abondante leur était fournie et ont constaté que l'air pur, le soleil, les promenades et les sports avaient déjà rempli leur œuvre bienfaisante. Les fillettes sont tout à fait habituées à la vie au grand air et très gaies.

Il est certain que toutes ces enfants trouveront dans le séjour à la colonie un avantage sérieux pour leur santé.

LA LIGUE RADICALE ET RADICALE-SOCIALISTE. — Nous apprenons que la Ligue Radicale et Radicale-Socialiste de Roubaix se réunira en assemblée générale le mardi 29 juin, à 19 heures, Café du Centre. L'ordre du jour de la réunion est celui-ci : Compte-rendu des travaux ; Causerie ; Réception et inscription des nouveaux adhérents.

L'ŒUVRE AMÉRICAINE EN FAVEUR DES ORPHELINS DE LA GUERRE. — Les familles bénéficiant ou ayant bénéficié de l'aide américaine du Comité « The War Orphan », sont invitées à se faire inscrire le plus tôt possible à la Mairie, bureau militaire, aux salles des adjudications, rez-de-chaussée du bâtiment central.

HALLE FLIPO : Beurre, 11.25 ; recommandé 12 fr. ; pain d'épices, 4 fr. et 4.50 ; vin rouge, 1.75-2.00 ; blanc, 2.50-3.50 ; fromages Grugère, fromage gras, etc. Cafés, jambons, pâtes et dattes. 542[illegible]d

LES BRIGANDS NE CHOMENT PAS. — M. Amédée Vandenderpe, 29 ans, chauffeur de machine, demeurant rue de la Gare, 230, à Saint-Genois, avait déposé, vendredi à midi, comme il le faisait chaque jour, sa bicyclette, d'une valeur de 450 francs, dans la cour de l'usine Roussel et Deurnoumeux, rue Wart, où il travaille. Le soir, vers 21 heures, quand il voulut la reprendre, il constata qu'elle avait disparu. Plainte a été déposée entre les mains de M. Barthoud, commissaire de police du deuxième arrondissement, qui a ouvert une enquête.

TRAMWAYS. — A la suite d'un accident survenu à l'un des groupes électrogènes de 6.000 Kw de la Centrale de Wasquehal, la Cie des Tramways de Roubaix-Tourcoing avise le public qu'elle ne voit dans l'obligation de réduire ses voitures en service d'un quart, jusqu'à nouvel ordre. 542[illegible]d

ON ARRÊTE A MARSEILLE UN INDIVIDU INCULPÉ DE VOL A ROUBAIX. — La police de Marseille vient d'arrêter, en vertu d'un mandat d'arrêt de M. Hanson, juge d'instruction du Parquet de Lille, Alphonse Dubiné, inculpé de vol commis à Roubaix en septembre 1918.

Les formalités vont être faites pour ramener cet individu à la prison de Lille.

MAUWELAERS. Chirur.-dent. 1, r. Lainey. 621-4

MENUS FAITS. — Ont été l'objet de procès-verbaux :

— Pour défaut d'assurer avertissement à leurs machines et pour avoir circulé sans le pneu Michelin, deux cyclistes, MM. Cyrille Vandenbroucke, 21 ans, pâtissier, rue Carnot, 18, à Croix, et Julien Vandyckeck, 16 ans, étudiant, rue du Fort-Lamy, 21, à Hem.

— Pour être grimpé sur les arbres et avoir cueilli les poiriers du Parc Barbieux, Richard Vanhoutard, 16 ans, demeurant de Hem, rue Lavoisier, 15, à Croix.

— Pour avoir de vitesse à son auto, M. Julien Bossut, négociant, rue de Gand, 54, à Tourcoing.

— M. Henri Dumbourtier, 47 ans, rue Jacquard, 30, pour défaut de graisse et quelques dégâts de vitesse de son automobile, un cadenas à l'une d'eux.

— Pour n'avoir laissé dans le canal, quai de Wattrelos, un bateau, Julien Coppenet, 21 ans, rue de Barbilles, 19.

CROIX

A L'OCCASION DE LA DUCASSE SAINT-PIERRE, les débitants de ce quartier sont autorisés à rester ouverts de midi à 2 heures du matin, les 26, 27 et 28 juin courant.

VENTE DE VÊTEMENTS ET CHAUSSURES (Salle des Fêtes, rue de l'Hospice)

Lundi 28 juin : 6a jaunes, 1 à 500.
Mardi 29 juin : 6a jaunes, 600 à 1.500.
Mercredi 30 juin : 6a vertes, 1 à 600.
Jeudi 1er juillet : 6a vertes, 600 à 1.500.
Vendredi 2 juillet : 7e jaunes, 1 à 900.
Samedi 3 juillet : 7e jaunes, 600 à 1.500.

Le magasin de vente est ouvert tous les jours le matin de 8 à 11 h. et le soir de 2 à 5 h.

WASQUEHAL

LA SECTION DU CAPREAU DE LA FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISIENS se réunira aujourd'hui, dimanche, 27 juin, chez M. Scanteurs, au Capreau, à 10 h. 30.

UN SAUVETAGE AU CANAL. — Samedi matin, vers dix heures, un habitant de Tourcoing, M. Paul Puts, rentier, rue de Tourcoing, 97, se promenait près du canal, au-dessus du pont du Blanc-Seau, quand à hauteur de l'estaminet « Aux Régates », il glissa si malheureusement qu'il fut précipité à l'eau. Un cultivateur de Bondues, M. Jean-Baptiste Catteau, 50 ans, demeurant au Fort-Debout, 5, ayant aperçu l'accident, se jeta aussitôt à l'eau tout habillé et fut assez heureux, après plusieurs efforts, pour ramener le malheureux inanimé sur la berge. M. Paul Puts fut transporté chez M. Isidore Victor, tenancier des « Régates », et grâce aux soins qui lui furent prodigués, revint à lui peu après. A noter que M. Puts est presque aveugle. Quant à son sauveteur, M. Catteau, il n'en est pas à son coup d'essai et mérite de vives félicitations pour cet acte de courage.

RAVITAILLEMENT. — Secteur du Capreau. — A l'Ecole maternelle, mercredi 30, à 5 h., pour les 7 et 8 groupes : à 9 h. ½, pour les 9 ; à 9 h., pour les 5 ; à 9 h. ½ dans les 4 ; à 10 h., pour les 3 jusqu'au n° 100 ; à 10 h. ½ pour les 2 restants, à partir du n° 101 ; à 11 h. pour les 2 restants, et à 11 h. ½ pour les 1 restant. Café, 300 gr. pour 3450 par ration ; sucre, 350 gr. pour 1.20 par ration, soit un total de 400 par ration. Vinaigre : un litre par famille à partir des 7 restants et plus pour 2.25.

Vente libre. — Beurre fermier à 12.50 ; fromage Grugère et fromage gras à 10 fr. ; lard fumé à 5 fr. ; saindoux à 6.40 ; chicorée à 3.60 ; sel à 0.25 ; harlaston à 1.40 ; lentilles à 1.50 ; phosphatine à 1.20 ; cassé à 4.60 ; farine de pois à 4.50 ; margarine à 15 fr. la boîte de 2 kil. ; sardines à 1.25 et 1.40 ; lait à 2.50 ; corned-beef à 3.90 et 2.25 ; pâté à 1.60 ; saumon à 2.75 ; bœuf assaisonné à 5.60 ; bœuf vert à 5.00 ; farine lactée à 2.00 la boîte ; bougies à 0.85 pièce ; chocolat à 0.25 la morceau ; nougat à 0.50 ; pain d'épices à 1.15 le morceau ; tapioca à 0.75 le paquet ; biscuits à 0.40 la boîte ; savon : barre de 530 gr à 2.25.

Secteur du Centre, rue Roche, lundi 1er, à 8 h. pour les 7 et au-dessus, à 9 h. pour les 6 ; à 10 h. pour les 5 ; à 14 h. pour les 4. Vendredi, à 8 h., pour les 3 rations ; à 14 h. pour les 2 rations et à 16 h. ½ pour les 1 ration.

Pour le secteur du Centre : vente libre, lundi et mardi, de 8 à 11 h. et de 14 à 17 h.

VENTE D'AVOINE au Ravitaillement, lundi 28, de 14 à 16 h., dans la salle du Gymnase, rue Parrer, à 92 fr. les 100 kil.

LES CARTES DE SALAIRE doivent être visées par le patron et remises à la Mairie (2e guichet), lundi 28 et mardi 29, dernier délai, à 16 h.

UNE FÊTE GYMNIQUE ET MUSICALE. — Dimanche, à 15 h., aura lieu la grande fête de gymnastique, organisée par la société municipale « L'Espérance », avec le concours de l'excellente Fanfare de Wasquehal, dans la cour de l'Ecole communale de garçons, rue Jean-Mace.

Cette fête attirera certainement, et le soleil se met de la partie, un public très nombreux pour applaudir nos gymnastes qui, prochainement, vont défendre le concours de la 25e Fête Fédérale Belge, à Seraing, près de Liège. Le Comité n'a rien négligé pour rendre le programme intéressant et satisfaire les plus difficiles.

Voici le programme des exécutions de cette fête : Première partie : Ouverture par la Fanfare ; Présentation des gymnastes ; Mouvements de la 25e Fête Fédérale Belge de Gymnastique avec accompagnement de musique ; Travail artistique, pupilles ; « X », par la Fanfare ; Travail simultané aux barres fixes, par les adultes ; Exercices d'acrobatie par les gymnastes Blanchon, Vobin, Rémy ; « X... », par la Fanfare. — Deuxième partie : Ouverture par la Fanfare ; Exercice d'assouplissement avec bâtonnets, par les pupilles, avec accompagnement de musique ; Sauts divers, adultes ; Travail simultané aux barres parallèles par les adultes ; « X », par la Fanfare ; Sauts divers par les pupilles ; Pyramides avec cerceaux ; La « Marseillaise », par la Fanfare.

L'ORGANISATION D'UNE DUCASSE AU CAPREAU. — Dans sa dernière réunion, le Conseil municipal, sur la proposition de M. Delcroix, a voté la réorganisation de la ducasse du Capreau qui aura lieu le 11 juillet, et lui a accordé un subside de 200 francs.

Une Commission provisoire s'est réunie chez M. Smeater et a décidé d'organiser, à cette occasion, des jeux divers avec de nombreux lots en espèces.

L'emplacement pour les forains sera gratuit. Ils sont priés de s'adresser chez M. Louis Lejeune, coin des rues Clément-Bédhane et de Roubaix, jusqu'au jeudi 8 juillet.

WATTRELOS

CARTES DE PAIN A PRIX RÉDUIT. — En exécution d'instructions ministérielles, la valeur du bon de pain a été fixée à 1 fr. 05 par semaine, soit 5 fr. 25 par carte. La réduction du prix du pain pour familles nombreuses est réservée aux chefs de famille ayant à charge au moins quatre enfants au lieu de trois, et aux femmes ayant à charge au moins trois enfants au lieu de deux, pour chaque enfant âgé de 16 ans au plus.

La remise des cartes de pain, valables pour cinq semaines, du 5 juillet au 8 août, aura lieu, à la Mairie, bureau du Ravitaillement, dans l'ordre alphabétique ci-après :

Lettres A à Dh, le mercredi 30 juin ; lettres Di à F, le jeudi 1er juillet ; lettres G à H, le vendredi 2 juillet ; lettres T à Z, le samedi 3 juillet.

Se munir de la carte de ravitaillement de guerre et autres pièces justificatives donnant droit à la délivrance de ces bons de secours.

RAVITAILLEMENT. — Lundi 28 juin, numéros 1 à 640, de 6 h. 45 à 11 h. 45.

IL FAUT UN APPAREIL AVERTISSEUR AUX BICYCLETTES. — La gendarmerie a verbalisé contre les sujets belges Henri Orgeer et Jules Geeremynck, qui n'étaient pas munis d'appareils avertisseurs sonores à leurs bicyclettes.

VENTE A LA DOUANE. (Grand bureau). — Lundi, à 14 heures, le receveur-chef procédera à la vente, réservée aux amateurs français et belges, d'une voiture genre charrette anglaise, saisie à la douane.

ARRESTATION D'UN WATTRELOSIEN A LIMOGES. — On arrête, en gare de Limoges, un Wattrelosien, Gaston Lauridan, né le 3 décembre 1904, surpris en train d'ouvrir un wagon.

LANNOY

FLERS-BREUCQ

FRATERNELLE DES COMBATTANTS. — L'assemblée générale de la section aura lieu le 4 juillet, à 16 heures, 160, rue d'Hem, chez Dubuffet. Tous les anciens combattants sont invités à se faire inscrire dès maintenant, ainsi que les ascendants et descendants de parents tués à l'ennemi. Une causerie sera faite sur les avantages de la société. Une tombola terminera la réunion. Election du bureau définitif. Questions diverses. Pour renseignements, s'adresser 150, rue d'Hem.

LYS

LES CÉRÉALES PANIFIABLES. — En vertu d'instructions ministérielles, les boulangers, agriculteurs et particuliers détenteurs de céréales panifiables sont tenus de faire connaître par écrit à la Mairie (1er bureau), avant le 1er juillet, la nature et les quantités totales des céréales qu'ils détiennent encore.

SECOURS DE CHOMAGE. — Les retardataires et les réfugiés seront payés lundi 28, de 9 à 11 heures.

TOUFFLERS

POUR L'ÉCOLE LIBRE. — Les jeunes gens qui, l'hiver dernier, ont donné à Toufflers et à Leers une série de représentations théâtrales, si appréciées du public, se sont groupés en une société qui a pris le nom de « Concordia », et dont le but principal est de venir en aide à l'école libre.

Ils se proposent de donner à Toufflers des représentations périodiques, s'ils parviennent à monter et aménager une scène en rapport avec les œuvres qu'ils voudraient interpréter.

A cet effet, ils adressent un chaleureux appel à la population pour se procurer les ressources nécessaires ; une souscription est ouverte, à laquelle chacun est convié à prendre part dans la mesure de ses moyens.

Les petites souscriptions seront reçues avec autant de reconnaissance que les plus importantes.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. A. Dujardin, 165, rue de Roubaix.

N.-B. — Les personnes qui seraient en mesure de faire don à la société en formation de bouts de toiles quelconques, pour la construction des décors, sont priées de les faire parvenir à Fadrous ci-dessus.

CYSOING

JUSTICE DE PAIX. — Le « Journal officiel » annonce la nomination de M. Herbin au poste de suppléant de juge de paix de Cysoing.

TOURCOING

AUJOURD'HUI, DIMANCHE 27 JUIN :

Caisse d'épargne : de 9 h. 30 à 11 h. 30.

Bibliothèque communale : de 10 h. à midi.

Maison des Œuvres : Secrétariat du Peuple de 9 à 11 h., consultations gratuites : — Œuvre de Saint-François-Régis, pour faciliter le mariage des indigents.

Bibliothèque catholique, 8, rue des Orphelins : de 9 h. 30 à 11 h. 30.

Croix-Rouge : Jubilé de M. le curé de Saint-Joseph, à 10 heures, cérémonie.

Pharmacies de garde : MM. Provost, 30, rue de la Cloche ; Duclercq, 104, rue de Menin, et Capelle, 135, rue du Tilleul.

NOTRE SERVICE D'INCENDIE

La réorganisation du corps des sapeurs-pompiers. — La ville le dote d'une seconde auto-pompe. — Les travaux d'aménagement à la caserne de la rue de la Paix. — Une manœuvre-épreuve, au Quai de Cherbourg.

Notre corps des sapeurs-pompiers qui a souffert de l'occupation comme tous les services, se réorganise peu à peu.

Ce service qui donne satisfaction à la ville de Tourcoing depuis plus de vingt ans, semble offrir le double avantage du maximum de sécurité avec le minimum de dépenses ; aussi maintes grandes villes de la région l'ont également adopté. Cette organisation consiste essentiellement dans la possession d'un matériel moderne et puissant confié à un nombre restreint de pompiers de profession qui ne restent en fonctions qu'un temps limité de manière à offrir toutes les garanties de robustesse et d'agilité. Ceux-ci sont casernés. Leur nombre était de 28 ; il a été réduit à 24 sans que la sécurité publique soit compromise en aucune manière.

On a conservé un cadre de pompiers volontaires comprenant actuellement 22 hommes, dont le concours ne sera requis que dans des circonstances exceptionnelles avec lesquelles il faut toujours compter. En réalité, la permanence du secours d'incendie est assurée par une compagnie de pompiers casernée composée d'un capitaine, un adjudant, deux sergents, quatre caporaux et seize sapeurs. Notre corps de pompiers vient d'être doté d'une seconde auto-pompe qui sort des ateliers de construction Delahaye, de Paris. Cette auto-pompe à service mixte, c'est-à-dire le premier-secours et le sinistre proprement dit comporte quatre lances dont le débit est de 120.000 litres à l'heure. Elle-est moins forte que la première achetée en 1914. Celle-ci a un débit de 180.000 litres d'eau à l'heure. La dépense d'achat de la nouvelle auto-pompe sera compensée par la vente des pompes à vapeur — une seule sera tenue en réserve — et l'économie réalisée sur l'entretien des chevaux qui traînaient les machines à vapeur. Sous peu de temps le matériel de secours sera complété par l'acquisition d'une échelle automobile dont l'urgence s'est fait sentir lors de l'incendie de l'immeuble de M. Jourdain-Deffontaine, rue de la Gare.

Un autre point a aussi été mis en exécution. Jusqu'ici pouvaient seuls être logés à la caserne, le capitaine, les sous-officiers et un caporal, ce qui rendait le recrutement des sapeurs-pompiers difficile, ceux-ci ne pouvant songer à fonder un foyer.

L'Administration municipale a enfin résolu cette question du logement en modifiant les salles disponibles dans la caserne. Les écuries vont disparaître et sur leur emplacement seront construits les logements des sapeurs-pompiers. La remise des auto-pompes sera également transformée pour le logement et les bureaux de M. le capitaine Debruyne. La cabine téléphonique se trouvera à proximité. D'autre part, la salle de gymnastique sera transformée sur un étage et à son emplacement au rez-de-chaussée viendra la nouvelle remise du matériel de secours.

Pour la réalisation de ce projet le Conseil municipal avait voté, au cours de sa dernière session budgétaire, un crédit de 100.000 fr.

Les travaux sont en cours et bientôt notre ville possédera une installation modèle.

La nouvelle auto-pompe a été mise à l'épreuve samedi soir, sur le bord du canal, au quai de Cherbourg, devant une foule de curieux. Sur les lieux se trouvaient M. le docteur Ledue, maire ; M. Jules Brassart, et les membres de la Commission compétente. Les manœuvres qui ont eu lieu sous la direction de M. le capitaine Debruyne ont été satisfaisantes.

JUGE DE PAIX. — M. Muller, ancien suppléant de la justice de paix, est nommé juge de paix à Tourcoing.

GRAND CHOIX DE MONTRES DE PRÉCISION, à la Bijouterie des Frères, 170, rue de Dunkerque. Voir ses régulateurs et réveils à des prix défiant toute concurrence. 541[illegible]

ENCORE UN JEUNE ARTISTE TOURQUENNOIS MIS EN VEDETTE. — Nous sommes heureux d'enregistrer aujourd'hui un nouveau succès obtenu par l'un de nos artistes locaux.

Le Conseil Supérieur des Beaux-Arts vient de décerner à M. Georges Dervaux un prix de 500 francs à titre d'encouragement spécial.

M. Georges Dervaux est l'auteur du tableau « Le café chez les Petites Sœurs des Pauvres », dont nous avons parlé et qui a été très remarqué au Salon des Artistes Français.

Nos sincères félicitations au jeune artiste.

EXCURSION : Ypres, Kemmel autobus. 4 juillet. 25 fr. S'inse. A la Balance, Gde-Place. Tg.54[illegible]d

AU RAVITAILLEMENT

— **Vente de vin rouge** (Conditionnement, place Sébastopol), le lundi 28 juin. Un litre par personne pour 1 fr. 60. — Secteur 7 : Cartes grises, numéros pairs, de 8 à 11 h. ; numéros impairs, de 9 à 10 h. ; cartes roses, numéros pairs, de 10 à 11 h. ; numéros impairs, de 11 à 12 heures. — Secteur 8 : Cartes grises, numéros pairs, de 2 à 3 h. ; numéros impairs, de 3 à 4 h. ; cartes roses, numéros pairs, de 4 à 5 h. ; numéros impairs de 5 à 6 heures.

— **Service Charbonnier.** — Une nouvelle inscription commencera le 29 juin courant, soit, à la Mairie (Cour d'honneur). Cartes grises, de 8 h. 30 à 11 h. 30 et cartes roses, de 2 h. à 4 h. 30, 1 personne, 50 kil. ; 2, 3, 4 personnes, 100 kil. ; 5, 6 personnes, 150 kil. ; 7 personnes et plus, 200 kil. Prix, 35 fr. les 100 kil.

Secteur 1, le mardi 29 juin ; Secteur 2, le mercredi 30 juin ; Secteur 3, le jeudi 1er juillet ; Secteur 4, le vendredi 2 juillet ; Secteur 5, le samedi 3 juillet.

Avoir soin de présenter la carte de pain sur laquelle les noms et adresses devront être inscrits lisiblement. Toute carte ne remplissant pas ces conditions, ne sera pas admise à l'inscription. Les retardataires ne seront plus inscrits.

— **Service des vitaminés et chômeurs** (Ancienne, rue du Halat). — La vente de chaussures, bonneterie, linge, vêtements, tissus, reprendra, comme auparavant, les lundi, mardi, mercredi, jeudi, de chaque semaine, de 8 h. 30 à 11 h. 30 et de 2 à 4 h. :

Chaussures : pour hommes, chaussures de repos et de fatigue, semelles peintures ; pour femmes, chaussures multicolores, peintures 21 à 39 ; espadrilles, toutes peintures, à 1.25, 1.50 et 2 fr. ; talons, peintures 20 à 34. Cuir : 26 à 35, semelles et talons en cuir.

Bonneterie et lingerie : Chemises et caleçons jersey, chemisettes et gilets à manches, imperméables, pour hommes ; jupes et chemises, pour femmes ; robes et matinées, combinaisons, matinées, pantalons, bas, pour fillettes ; robes, draps, jackson, chemisettes blanches et nuche-maillots, pour bébés ; couvertures.

Mercerie : Boutons fantaisie et cousus, lacets noirs et lainés, bouclés et agrafes pour robes et pantalons, laine à tricoter, toiles tailleur à 1.50 le mètre.

Tissus : Draperies, tissus, doublures, shirting et satin fort.

A propos de vente de vêtements et chaussures qui ont lieu régulièrement et au début de chaque semaine, rue Ancelet, rue de Hem de 8 h. 30 à 11 h. 30 et de 2 à 4 h., il est recommandé aux familles de se présenter de préférence au début de la matinée ou de l'après-midi, et non pas en fin de séance, à un moment où il qui impossible de servir les personnes trop nombreuses qui se présentent.

Du reliquat des indications, les familles seront servies plus rapidement et éviteront une attente toujours désagréable, et, le cas échéant, de devoir être renvoyées à une autre séance, en raison du temps insuffisant qui resterait jusqu'à l'heure de la fermeture, et qui ne permettrait plus de servir les personnes qui se seraient présentées tardivement.

— **Vente de pain à prix réduit.** — La distribution des tickets à utiliser à partir du 5 juillet 1920, sera faite dans l'ordre ci-après :

Lundi 28 juin, numéros 1 à 375, de 9 à 12 h. ; numéros 376 à 750, de 2 à 5 heures.

Mardi 29 juin, numéros 751 à 1.125, de 9 à 12 h. ; numéros 1.126 à 1.500, de 2 à 5 heures.

Mercredi 30 juin, numéros 1.501 à 1.875, de 9 à 12 h. ; numéros 1.876 à 2.250, de 2 à 5 heures.

Jeudi 1er juillet, numéros 2.251 à 2.625, de 9 à 12 h. ; numéros 2.626 à 3.000 et 4.001 à 4.100, de 2 à 5 h.

Vendredi 2 juillet, numéros 3.001 à 3.750, de 9 à 12 h. ; numéros 3.751 à 4.000, de 2 à 5 heures.

Samedi 3 juillet, numéros 4.101 à 12.500, de 9 à 12 heures.

Lundi 5 juillet, numéros 50.001 à 50.500, de 9 à 12 h. ; numéros 50.501 à 51.000, de 2 à 5 heures.

Mardi 6 juillet, n. 50.501 à 50.500, de 9 à 12 h.

En vente de la carte spéciale. Les chefs de familles nombreuses (hommes ou femmes), devront se présenter avec leur livret et leur carte de rationnement.

LES VOLS DANS LES USINES. — Un ouvrier tisseur, Henri Stélandre, 51 ans, demeurant rue d'Ostende, a été arrêté, samedi, à 5 heures 45, et mis à la dispos